

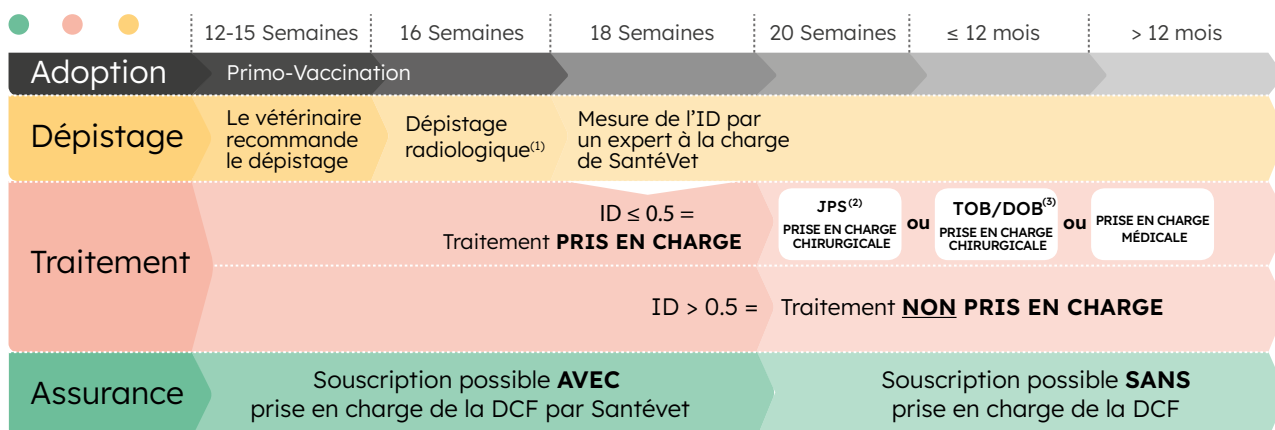
1ère assurance à prendre en charge la Dysplasie Coxo-Fémorale

Les conditions de cette prise en charge ont été déterminées de façon à inciter le propriétaire à prendre conscience de l'importance d'un dépistage et d'un traitement précoces de cette affection.



Aujourd'hui on sait que...

- Le dépistage précoce de l'hyperlaxité ligamentaire est déterminant dans la prise en charge de la Dysplasie Coxo-Fémorale.
- Ce dépistage s'effectue grâce à la mesure de l'Indice de Distraction (ID) sur des radios du bassin en compression et distraction (avant 18 semaines).
- La JPS est efficace à condition d'être réalisée avant 20 semaines.
- En l'absence d'indication chirurgicale sur le chiot, un traitement médical et hygiénique peut très bien permettre de contrôler la DCF à long terme.



(1) À la charge du propriétaire - (2) JPS = Symphysiodèse pubienne. La stérilisation de l'animal reste à la discrétion du vétérinaire et à la charge du propriétaire - (3) TOB/DOB = triple/double ostéotomie du bassin.

La prise en charge

La prise en charge de cette affection est réservée aux clients Santévet ayant souscrit une formule Confort+, Premium ou Optimal avant les 5 mois du chiot. Elle se fait à hauteur du taux de remboursement de la formule d'assurance choisie (avec un plafond de 1 500 € pour toute la durée de vie de l'animal et sans supplément de coût).



Protocole de prise en charge dysplasie coxo-fémorale par Santévet

ÉTAPE 1

Pratiquer des radiographies numériques de dépistage de l'hyperlaxité des hanches avant les 18 semaines du chiot (méthode VEZZONI). Le propriétaire reste libre du choix de son vétérinaire. Vidéo explicative disponible sur le site www.santevet.com/espaceveterinaire

3 clichés à fournir :

- › Une vue standard
- › Une vue en compression
- › Une vue en distraction

ÉTAPE 2

Télécharger les radios sur le portail européen www.myvetsxl.com¹
(Utilisation d'un outil informatique spécialement dédié à la mesure de l'ID).

- › Sélectionner : la race de l'animal
- › Sélectionner : « race sans club de race »
- › Choisir le lecteur : JP.GENEVOIS

ÉTAPE 3

Remplir et renvoyer le formulaire « **Demande d'examen** » à Santévet
par mail à veterinaire@santevet.com.

ÉTAPE 4

Lecture et mesure de l'Indice de distraction (ID)
effectuée par le Pr JP Genevois (aux frais de Santévet).

ÉTAPE 5

Réponse de Santévet au vétérinaire et au propriétaire dans les 6 jours.

La prise en charge des frais de traitement de la dysplasie devient alors possible à condition :

- que l'indice mesuré soit inférieur ou égal à 0,50. L'indice retenu pour la prise en charge de l'animal sera le plus élevé des deux hanches.
- que le client souscrive à une formule Confort+, Premium ou Optimal avant les 20 semaines de son chiot.

(1) Si vous n'êtes pas encore inscrit sur le site www.myvetsxl.com :

Munissez-vous de :

- › Votre carte professionnelle ou tout document officiel identifiant l'utilisateur comme vétérinaire.
- › Votre n° de TVA intracommunautaire.

Ces informations seront à expédier par fax au 0049 51 36 9710 499 ou par mail myvetsxladmin@vetsxl.com

Le téléchargement d'un dossier concernant un animal est facturé par myvetsxl environ 8 € HT*, quel que soit le nombre d'images constituant le dossier.

* tarif 2013

ATTENTION !

L'envoi d'images radiographiques sur support type CD Rom, clés USB ou mail n'est pas possible dans le cadre de cet examen.

